

ASSOCIATION « GENTIANA LUTEA »

**Association Interprofessionnelle
de la Gentiane jaune**
CPPARM – Les Quintrands
Route de Volx – 04100 Manosque
Tel : 04 92 72 47 62 ou 06 05 28 12 00



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES Extraordinaire et ordinaire

**Le 22 mai 2018
de 14h00 à 17h00**

Distillerie Émile Pernot
18-20 Le Frambourg – 25300 La Cluse et Mijoux

Avec le soutien de la « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central »

Maître d'œuvre :



Financeurs :



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Assemblée Générale Extraordinaire du 22/05/2018

Proposition pour modification de l'article 8 des statuts de l'association Gentiana Lutea :

« **Conseil d'administration** » :

« L'association est administrée par un conseil d'administration de **20 membres** au plus, équitablement répartis en 5 collèges. »

... « Membres associés : **4 sièges** au plus. »

.... « *Le conseil d'administration peut également s'adjoindre d'un administrateur stagiaire par collège, disposant d'une voix consultative. L'administrateur stagiaire est élu pour 1 an.* »

PROJET DE PV DE L'AG du 02/05/2017 à Thuir (66300)

Lieu : Pernod / Caves de Byrrh – 6 bd Violet – 66300 Thuir

Président de séance : Denis Chaud

Secrétaire de séance : Ines Chaud-Ullrich

19 présents parmi les acteurs de la filière :

Fabrice Bahuchet (producteur)

Bernard Bornes (exploitant en gentiane)

Serge Chabaud (ex. Artense Gentiane)

Denis Chaud (SICARAPPAM)

Ines Chaud-Ullrich (productrice)

Anne Chevillard (Société Pernod)

Christine de Bénédic (Mairie de Picherande)

Philippe Desriviers (Société Avèze)

Stéphanie Flahaut

(CPPARM/Gentiana Lutea)

Florent Fraisse (producteur)

Raphaële Garreta (CBNPMP)

Luc Jalenques (producteur)

Marta Martin (Herbo Cat)

Christian Perrier (ex. VetAgro Sup)

Philippe Peythieu (Gentiane Négoce)

Dominique Rousselet (Distillerie

Marcel Michel fils et succr)

Nabil Soualh (producteur)

José Maria Teixé (Herbo Cat)

Jean-Jacques Vermeersch (Distillerie Louis Couderc)

Ainsi que les familles de certains adhérents qui nous ont également honorés de leur présence.

18 adhérents excusés :

Marc Bourguignon (producteur)

Camille Buissière (ingénieur agro)

Guy Cayssials (Société Marius Bonal)

Emmanuel Correia (Mairie d'Anzat le Luguët-63420)

Olivier Coÿne (Herb'expert SARL)

Benoist Delory (Société Agricole d'Annouville)

Hugues de Miscault (Distillerie Paul Devoille)

Elisabeth Dodinet (ethnobotaniste)

Freddy Fresard (paysagiste)

Axel Herrmann (Distillerie des Terres Rouges)

Daniel Imbaud (Société Oriane)

Charles Jollès (CEEG)

Thierry Lauly (Laboratoire Lauly)

François Picard (SARL Champimousse)

Pierre-Olivier Rousseaux (SAS Dolin)

Eric Vallé (RNN de la Vallée de Chaudefour)

Jean-Raymond Vanier (PMA28)

Philippe Vanoosthuysse (producteur)

16 autres personnes excusées :

Magali Amir (ethnobotaniste)

André-Paul Carnat (chercheur fac. Pharma. retraité)

Andréa Cassagnes (PNRVA)

Alice Chazal (Lycée Agri. St Flour)

Bruno Chevalier (DDTPO)

Christophe Coton (PNRPC)

Laura Culan (productrice)

Franck Duguéréto (PNC)

Aurélie Gommé (CPPARM)

Régine Goubain (FAM Volx)

François Guy (Distillerie Pierre Guy)

Vincent Juillet (CGET)

Agnès Le Men (CNPMAI)

Didier Malga (Confrérie des

gençanaires)

Bernard Pèch (Société Pernod)

Stéphane Perera (CBNMC)

Céline Puèch (ONF Rochefort Montagne)

Ordre du jour :

1. Ouverture de la réunion par le président
2. Approbation du procès verbal de l'AG du 18 04 2016
3. Rapport d'activité de l'exercice 2016
4. Rapport financier de l'exercice 2016 et prévisionnel 2017
5. Bilan des adhésions 2016 et montant de la cotisation 2017
6. Approbation du rapport d'activité et du rapport financier, quitus aux administrateurs
7. Projets 2017
8. Renouvellement du Conseil d'Administration
9. Questions diverses

Le quorum est atteint avec 19 membres présents et 6 représentés.

Ouverture de la réunion à 9h30

[1/ Ouverture de la réunion par le président :](#)

Le président présente son rapport moral : Les travaux de groupes se consolident. Parution en 2016 des 2 premières annexes du guide de bonnes pratiques de production de gentiane, des outils qui à terme doivent intégrer la charte de production de gentiane durable en construction et venir aider la filière pour que la production de gentiane se poursuive dans le respect de l'environnement et des personnes. Alors que la gentiane subit localement de fortes pressions, la réglementation d'arrachage évolue. Afin de rester acteurs dans cette réflexion, une collaboration de travail se met en place avec le Ministère de l'Environnement, les DREAL et les conservatoires botaniques.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

[2/ Adoption à l'unanimité du procès verbal de l'AG du 18 avril 2016](#)

[3/ Rapport d'activité de l'exercice 2016 :](#)

Le rapport d'activité est présenté en 4 parties : Fonctionnement de l'association – Communication – Actions – Financement. **Voir : « rapport d'activité 2016 » dans le livret distribué en AG.**

Résumé des interventions :

Raphaële Garreta présente le **projet VALUEPAM** qui implique le CBNPMP, le PNR des Pyrénées Catalanes, ainsi que des partenaires espagnols et portugais. L'association s'est jointe aux travaux VALUEPAM qui concernent la gentiane. Discussion sur la difficulté d'estimation d'une ressource constituée par la partie souterraine, non visible, d'une plante non menacée et différence entre population et ressource. Le protocole d'estimation de la ressource cherche à établir une relation entre partie aérienne et partie souterraine. Jean-Jacques Vermeersch pense qu'avec un protocole bien défini et identique à tous les massifs, cette mission d'expertise pourrait par la suite être confiée à l'association. Raphaële présente ensuite le projet d'**inventaire participatif** qui a pour but de cartographier la gentiane dans les Pyrénées (projet porté par le CBNPMP et la DREAL Occitanie).

Ines Chaud-Ullrich précise, lorsque l'on aborde le point sur la mise en place d'un observatoire économique, qu'une **production n'est durable que si elle respecte un équilibre entre les aspects environnementaux, sociaux et économiques**. C'est pourquoi l'association ne se focalise pas uniquement sur la plante.

Puis lors du point sur la culture de gentiane, Ines explique l'**origine du projet de « semis griffé »**, une technique à cheval entre culture et exploitation de racine sauvage et fait suite à l'observation des cultures en place depuis 2006. Elle cite également les résultats encourageants d'un semis « à la volée » réalisé à l'automne. Nabil Souala fait part de son expérience dans les Pyrénées qui consiste à replanter des morceaux de collets de gentiane dans la prairie, après arrachage de la racine de gentiane. Christian Perrier détaille enfin les **essais de semis de gentiane menés en milieu plus contrôlé**, avec le Lycée agricole de Marmilhat (pas encore de germination à ce jour).

[4/ Rapport financier de l'exercice 2016 et prévisionnel :](#)

Au bilan, le patrimoine de l'association s'élève à 4357,01€ au 31/12/16.

Le résultat comptable est négatif : 2900€ de recettes (cotisations + dons à l'association) – 7285,87€ de charges (assurance + participation financière à la Mission Gentiane) = - 4385,87€. Ce résultat s'explique par une contribution de 5000€ de la part de la société Pernod, perçue en 2015 et reversée au CPPARM en 2016.

Au prévisionnel 2017 : **8000 € à reverser au CPPARM** pour honorer la part d'autofinancement de la Mission Gentiane en 2017. Dans ce but il faudra envisager une collecte de dons de l'ordre de 6570€.
Le résultat 2016 est inscrit à la ligne « report à nouveau » du bilan pour 2017.

5/ Bilan des adhésions 2016 et cotisation 2017 :

Le nombre d'adhérents de l'association est stable : 33 membres. 3 départs : Philippe Melet, Jean Féreyrolles et Benoît Valet (qui a repris une adhésion pour 2017) ; 2 arrivées : le Laboratoire Lauly (représenté par Mr Thierry Lauly) dans le collège des exploitants en gentiane et Mr Drissi Marbough dans le collège des gentianaires.

La cotisation 2017 n'augmente pas. Elle s'élève à 25€ pour une personne physique et 100€ pour une personne morale. Afin de soutenir les actions de l'association, les adhérents qui le peuvent sont invités à contribuer plus.

6/ Vote :

Le rapport d'activité et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité. Quitus est donné aux administrateurs à l'unanimité.

7/ Projets 2017

Recherche de financements : Campagne de financement participatif sur Ulule, avec le soutien de Auvergne Nouveau Monde : lancement du projet « Préserver l'amer des volcans, un défi pour l'Auvergne » au printemps 2017, avec pour objectif de récolter 6000€ (soit environ 4800€ net) pour mener à bien le projet de « semis griffé » et indirectement de venir compléter la part d'autofinancement sur la Mission Gentiane.

Communication : La campagne Ulule est l'occasion d'un gros focus médiatique sur la gentiane. La page Ulule réalisée pour le projet restera active après la campagne. Elle permet de publier des « News » et constitue une vitrine intéressante pour l'association et pour la Mission Gentiane. Elle renvoie également à la page www.cpparm.org/la-gentiane/ ainsi qu'à notre page Facebook. L'autocollant « J'aime le Gentiane jaune » ainsi que le « diplôme d'Ambassadeur de la Gentiane jaune » sont prévus pour l'été. Ils font partie des contreparties proposées à nos contributeurs et pourront également être utilisés lors de manifestations grand-public. Fêtes de la gentiane : besoin d'innover et de s'investir plus. Parution du prochain bulletin « CEEG Actualités » avec comme prévu, quelques pages dédiées à l'association, en juin.

Cultures de gentiane : Suivi des essais, étude d'un protocole pour le « semis griffé » et projet de partenariat avec le lycée agricole de Saint Flour.

Charte de production de gentiane durable : Rédiger le document charte qui formalisera l'engagement de chacun. Poursuivre la réflexion sur les moyens de contrôle de la bonne application du guide de bonnes pratiques et sur la mise en place d'un plan de gestion (continuer la diffusion du guide, étudier les mesures mises en place par d'autres filières, rester en contact avec les CBN, les DREAL et le MEEM, et contacter la DRAF).

Cadre réglementaire : le MEEM révisé actuellement les réglementations concernant le prélèvement de végétaux dans le milieu naturel. *Gentiana lutea* fait partie des plantes qui subissent une forte pression de « cueillette commerciale » pour lesquelles la réglementation évoluera certainement. L'association et la Mission Gentiane qui souhaitent rester acteurs dans la réflexion, travaillent sur les thématiques de gestion durable en partenariat avec le CBNPMP et ont dorénavant et déjà envoyé le guide de bonnes pratiques au MEEM (janvier 2017), et organisé une réunion de travail avec la DREAL Auvergne/Rhône-Alpes (mars 2017).

Observatoire de la ressource : Travail sur une méthodologie d'estimation de la ressource et sur un modèle de plan de gestion (en partenariat avec le CBNPMP dans le cadre de VALUEPAM). Placettes d'observations : le protocole est allégé et ne sont conservés que les sites sur lesquels on peut observer l'impact de l'arrachage. Analyse statistique des données : la restitution des travaux 2016 confiés aux étudiants de VetAgro Sup (février 2017) laisse entrevoir une population croissante (tous sites confondus) ainsi qu'une influence significative de la floraison sur le développement du nombre de rosettes qui forment les touffes de gentiane.

Analyse des racines de gentiane : étude d'un protocole avec André-Paul Carnat (recherche de l'acide loganique) et travail sur le protocole VALUEPAM (1 site, 1 date, définir des catégories des plantes, analyser les composés amers et les glucides). Considérant le budget revu à la baisse il a été décidé de s'associer au

projet VALUEPAM (mutualisation des frais de laboratoire et multiplication des échantillons à comparer).

Corpus réglementaire : Finaliser le chapitre des statuts qui présente pour l'instant 5 fiches en construction (Obligation de vigilance, pénibilité, statut de salarié, statut de prestataire, statut de cotisant solidaire). Il est prévu que les fiches soient relues par Didier Malga, juriste.

Observatoire économique de la filière : Axe de travail aujourd'hui mis entre parenthèses faute de financement : le partenariat avec FAM n'a pas encore abouti ; Un appui financier de la part du Crédit Agricole Centre-France est à l'étude ; On s'interroge par ailleurs sur le besoin de clarifier ce qu'est un observatoire économique actualisable et transmissible. Il est décidé, en attendant que la situation se débloque, de réaliser une enquête interne pour mesurer les tendances depuis 2015 (à prévoir en octobre).

8/ Renouvellement des mandats :

Les administrateurs sortants sont : Laurent Bouscarat (collège 1), Christine de Bénédic (Collège 1), Philippe Vanoosthuysse (collège 2), Olivier Coÿne (collège 3), Daniel Imbaud (Collège 3). Tous se représentent sauf Laurent Bouscarat et Philippe Vanoosthuysse. Deux nouveaux adhérents se présentent également : Luc Jalenques (collège 2) et José Maria Teixé (collège 3).

Sont élus :

Collège 1 : Propriétaires, exploitants, gestionnaires fonciers	Collège 2 : Arracheurs et cultivateurs de gentiane	Collège 3 : Exploitants en gentiane, collecteurs et négociants	Collège 4 : Transformateurs	Collège 5 : Membres associés
Mairie d'Anzat le Luguët, Emmanuel Correia	Ines Chaud-Ullrich	SICARAPPAM, Denis Chaud	Distillerie Louis Couderc, Jean-Jacques Vermeersch	CEEG, Charles Jollès
Mairie de Picherande, Christine de Bénédic	Fabrice Bahuchet	Ex. Artense Gentiane, Serge Chabaud	Distillerie Marcel Michel, Dominique Rousselet	Camille Buisnière
	Drissi Marbough	SARL Herb'Expert, Olivier Coÿne	Société Pernod, Anne Chevillard	
	Luc Jalenques	SAS Oriane, Daniel Imbaud	Société Avèze, Philippe Desriviers	
		Herbo Cat, José Maria Teixé		

La nouvelle équipe se compose de **16 administrateurs titulaires** sur les 18 sièges prévus dans les statuts (2 sièges restent vacants dans le collège 1), et de **1 « administrateur stagiaire »** dans le collège 3. Ce compromis est décidé en attendant la convocation d'une AG extraordinaire permettant de modifier les statuts (au printemps 2018). Il s'explique par le fait que les adhérents ont souhaité accueillir une nouvelle candidature dans le collège 3 déjà complet, sans rompre la dynamique de travail avec l'équipe en place depuis 3 ans. Il est admis que le statut d'administrateur stagiaire ne donne pas droit de vote mais permet d'assister aux CA et de participer aux débats.

Clôture de l'AG à 12h30 et brève réunion du CA afin d'élire le **nouveau bureau** : Denis Chaud Président – Jean Jacques Vermeersch Vice président - Ines Chaud Ullrich Secrétaire – Christine de Bénédic Secrétaire adjointe – Philippe Desriviers Trésorier.

Toujours dans les locaux historiques du Byrrh, Anne Chevillard invite finalement l'assemblée à se rendre au « Bar Pernod » pour une dégustation de cocktails à base de Suze et de Byrrh avec présentation animée du site et de la société. Après un buffet convivial, elle guide les participants vers la visite des caves de Byrrh et du laboratoire de production de l'absinthe.

Un grand merci à Messieurs Bernard Pèch et Patrick Guidici ainsi qu'à Anne pour leur accueil à Thuir.

A, le

Signature du président de séance
Denis Chaud

Signature de la secrétaire de séance :
Ines Chaud-Ullrich

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

En 2017, le contexte général de la production de gentiane évolue : la pression exercée sur la ressource reste soutenue et on observe une mutation progressive de l'organisation de la filière et des contractualisations entre les différents acteurs. Parallèlement, les mesures prises par les services de l'État, concernant la réglementation liée au prélèvement de plantes sauvages peuvent avoir un impact important sur la filière.

Pourtant, alors que l'association s'interroge sur les moyens de contrôle de la bonne application de son guide et à terme de la charte de production de gentiane durable, cette nouvelle réglementation est peut-être une chance à saisir pour construire ensemble un large un plan de gestion de la ressource.

L'association, principalement représentée dans le Massif central compte des adhérents sur tout le territoire français, et même aujourd'hui en Espagne et en Suisse. Ainsi la dimension inter-massif de nos travaux est amenée à se renforcer et de nouveaux partenariats restent à construire.

Nous avons cependant besoin de mobiliser davantage les propriétaires/gestionnaires d'estives qui ne sont pas beaucoup représentés au sein de l'association et dont le rôle est primordial lorsque l'on parle de gestion de la ressource.

Je tiens à remercier le CPPARM, maître d'œuvre de la « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central » grâce à qui nous avons la possibilité de poursuivre nos travaux, ainsi que les financeurs du projet : l'État, la Région Occitanie et la Région Nouvelle Aquitaine.

Merci également à nos mécènes ainsi qu'aux personnes qui ont contribué de quelque façon que se soit à la campagne de finalement participatif organisée en 2017 par l'association.

De façon plus générale, merci à vous qui vous impliquez dans les projets et dans la vie de l'interprofession.

Nous avons également pu compter sur le soutien logistique de VetAgro Sup, du Lycée Agricole de Saint Flour, et de la commune de Gelles que je remercie aussi.

Merci enfin à Dominique Rousselet et à ses collaborateurs qui nous accueillent aujourd'hui dans leur région et au sein des Distilleries Émile Pernot et Marcel Michel.

RAPPORT D'ACTIVITE SUR L'ANNEE 2017

Glossaire :

AFC : Association Française des Cueilleurs professionnels de plantes sauvages

CBNPMP : Conservatoire Botanique National Pyrénées, Midi-Pyrénées

CEEG : Cercle Européen d'Étude des Gentianacées

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

CPPARM : Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

CTFC : Centre Tecnològic Forestal de Catalunya

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

FAM : FranceAgriMer - Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (Office des filières au ministère de l'agriculture)

FloreS : programme de valorisation durable de la flore sauvage, engagé par l'AFC et l'université de Lausanne

Ministère de la transition écologique et solidaire : Ministère aujourd'hui en charge de l'environnement

Mission Gentiane : « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central ». Maître d'œuvre depuis 2010 : CPPARM. Financeurs en 2017 : État (FNADT) + régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine

PNRPC : Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes

PNRVA : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

PPAM : Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

SICARAPPAM : société d'intérêt collectif agricole de la région Auvergne des producteurs de plantes aromatiques et médicinales

ValuePam : programme européen de valorisation de plantes médicinales et aromatiques qui implique entre autres le CBPNMP, le PNRPC et le CTFC. L'association Gentiana Lutea /CPPARM sont associés aux travaux relatifs à la gentiane de ce projet.

Sommaire :

- A. Fonctionnement de l'association
- B. Communication
- C. Actions / Projets
- D. Financement

A) FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :

1. Adhérents :

En 2017, l'association compte 39 adhérents : 21 structures (entreprises ou collectivités) et 18 adhésions en nom propre. Soit 5 nouveaux adhérents : PMA28, HERBO'CAT, Michaël LEROY, Brigitte LAPORTE, Didier FONTANEL. Luc JALENQUES, élu au CA le 02/05/17 n'a pas régularisé son adhésion, il ne fait pas partie de l'association.

2. Engagement moral :

Il est rappelé que conformément à l'article 5 du règlement intérieur, le fait d'adhérer à l'association implique un engagement moral à respecter les préconisations du guide de bonnes pratiques de production de gentiane. Durant la saison de production 2016, l'association a été interpellée sur des pratiques non conformes.

3. Conseil d'Administration (Voir PV de l'AG 2017 en p5) :

Le Conseil comprend 18 sièges répartis en 5 collèges. En 2016 le conseil compte 17 membres. Ce nombre reste identique en 2017 : **Laurent BOUSCARAT** (collège 1) et **Philippe VANOOSTHUYSE** (collège 2), quittent le CA et deux nouveaux administrateurs sont élus, **Luc JALENQUES** (collège 2) et **José Maria TEIXÉ** (administrateur stagiaire collège 3). Il est décidé que les statuts de l'association seront modifiés afin d'y préciser le statut d'administrateur stagiaire.

4. Bureau :

Le 02 mai 2017 dans la continuité de l'assemblée générale, une brève réunion du Conseil d'Administration permet la constitution du nouveau Bureau : **Denis CHAUD** (président), **Jean-Jacques VERMEERSCH** (vice-président), **Ines CHAUD-ULLRICH** (secrétaire), **Christine de Bénédicte** (secrétaire adjointe) et **Philippe DESRIVIERS** (trésorier).

5. Animation :

Depuis sa création, l'association « Gentiana Lutea » est impliquée dans les actions de la « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane », projet dont le CPPARM est maître d'œuvre. Elle apporte la part d'autofinancement de ce projet subventionné en 2017 par l'État et les régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie.

L'animation de l'association est assurée par Stéphanie FLAHAUT, chargée de Mission gentiane à 1/2 temps au CPPARM. Basée dans le Massif central, elle est joignable les lundis et mardis au 06 05 28 12 00 ou par mail : stephanie.flahaut@cpparm.org. Stéphanie FLAHAUT est référente pour toute demande de renseignements, pour l'organisation et le suivi des réunions et des travaux avec les adhérents. L'animatrice fait également le lien entre l'association et la Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central.

Notons par ailleurs que la vie de l'association n'est possible que grâce à l'implication bénévole de ses adhérents élus au CA et/ou impliqués dans les différents projets.

6. Réunions du Conseil d'Administration et Assemblée Générale :

Le conseil d'administration s'est réuni 2 fois en 2017 :

- 08 février (à Lempdes 63370)
- 31 octobre (à Lempdes 63370)

L'ordre du jour prévoit généralement les questions de fonctionnement (financement, préparation de l'AG, cotisations, renouvellement des mandats, outils de travail numériques, ...), l'actualité de la filière (réglementations, ...), les questions de communication (événements, espace en ligne, articles de presse, outils

à construire, ...), ainsi qu'un point sur les actions en cours (charte, guide de bonnes pratiques, corpus réglementaire, essais de culture, analyses de racines, ...) et sur les partenariats. Le CA élargit les réflexions des groupes projets, et en sa qualité de « comité de suivi » il va, en lien avec le CPPARM (Mission gentiane) en valider le contenu ainsi que les orientations.

Les comptes-rendus de ces réunions sont consultables dans le registre de l'association.

L'assemblée générale s'est réunie à Thuir (66300) le 02 mai 2017 :



L'association a été accueillie par la Société PERNOD, dans les locaux historiques de la fabrication du Byrrh. En marge de la réunion nous avons été invités à visiter le site de production de l'absinthe ainsi que les Caves de Byrrh. Un grand merci à l'équipe PERNOD pour son accueil chaleureux.

7. [Mise à disposition d'un certain nombre d'outils au service des professionnels de la filière :](#)

Sur la page « Gentiane » du site du CPPARM : www.cpparm.org/la-gentiane/

- Procès-verbaux des AG + comptes-rendus d'activité
- Statuts + règlement intérieur de l'association + bulletin d'adhésion
- Annuaire des professionnels de l'association
- Guide de bonnes pratiques + annexe réglementaire + convention-type d'exploitation de racine de gentiane
- Rapports de stages

Sur simple demande : articles parus dans la presse

Consultation sur place : Registres de l'association + autre bibliographie

8. [Organisation du travail :](#)

Les actions de l'association sont organisées en groupes-projets dont la composition en 2017 est la suivante :

Groupe projet (1)

Observatoire de la filière :

Jean-Jacques VERMEERSCH
Dominique ROUSSELET
Laurent BOUSCARAT
Daniel IMBAUD
Stéphanie FLAHAUT

Groupe projet (2)

Statut et droit du travail :

Denis CHAUD
Bernard BORNES
Stéphanie FLAHAUT
François PICARD
Didier MALGA
Fabrice BAHUCHET
Drissi MARBOUH

Groupe projet (3)

Charte de production de gentiane

durable :

Axel HERRMANN
Ines CHAUD-ULLRICH
Denis CHAUD
Olivier COYNE
Anne CHEVILLARD
Philippe VANOOSTHUYSE
Charles JOLLES
Benoît DELORY
Florent FRAISSE
Christian PERRIER
Stéphanie FLAHAUT
Philippe DESRIVIERS
Fabrice BAHUCHET

Groupe projet (4)

Culture :

Christian PERRIER
Serge CHABAUD
Fabrice BAHUCHET
Anne CHEVILLARD
Emmanuel CORREIA
Denis CHAUD
Ines CHAUD-ULLRICH
Benoît VALÉ
Stéphanie FLAHAUT

Comité de rédaction :

Charles JOLLES
Emmanuel CORREIA
Ines CHAUD-ULLRICH
Stéphanie FLAHAUT

D'autres travaux de la Mission gentiane, se sont également construits sans que des groupes de travail soient formellement définis. C'est notamment le cas du travail sur la caractérisation de la gentiane du Massif

central, mené d'une part avec les partenaires du projet ValuePam et d'autre part avec André-Paul CARNAT et Gilles FIGUEREDO. C'est également le cas du travail d'observation de la ressource en place depuis 2011, et celui de la campagne de financement participatif menée en 2017 grâce à l'implication de Ines CHAUD-ULLRICH, Christine DE BÉNÉDICT, Denis CHAUD et Jean-Jacques VERMEERSCH.

Calendrier des réunions des groupes projets en 2017 :

- **Groupe Charte** : réunion le 08/02/17 à Lempdes (63370) ; Le 21/03 à Clermont Ferrand (63000) avec la DREAL AURA ; Le 29/09 à Gelles (63740).
- **Groupe statuts, réglementation et droit du travail** : réunion le 31/01/17 à Saint Flour (15100).
- **Groupe culture** : réunion le 29/09/17 à Gelles (63740) et 2 visites sur le terrain le 29/09 à Gelles et le 30/10 à Saint Flour (15100).
- **Groupe Observatoire économique** : visioconférence le 27/06 et réunion le 31/10 à Lempdes (63370)

Autres réunions et déplacements :

- **Caractérisation de la gentiane du Massif central** (analyse de racines) : Prélèvement de racines : le 04/07 dans l'Aubrac (12), avec Fabrice BAHUCHET. Participation aux réunions de travail ValuePam des 25 et 26/09 et du 14/12 à Bagnères de Bigorre. Réunion du 20/11 avec André-Paul CARNAT et Gilles FIGUEREDO (Laboratoire Lexva Analytic - Saint Beauzire – 63360).
- **Observatoires de la ressource** : relevé des placettes d'observation en juin et juillet. Recentralisation des relevés uniquement sur les sites qui permettent la comparaison arrachage / non arrachage (soit 4 sites sur les 8 qui sont suivis).
- **Observatoire économique** : Accueil de Sahar REJEB en stage à l'association en juin et juillet 2017, pour la réalisation d'une pré-étude à la mise en place de l'observatoire économique de la filière. Travail restitué le 31/10 à Lempdes (63370). Présentation sur : www.cpparm.org/la-gentiane/
- **Analyse statistique des données terrain** : participation à la restitution du travail d'analyse confié à un groupe d'étudiants de VetAgro Sup en octobre 2016 : le 07/02/17 à Lempdes (63370). Rapport de stage sur : www.cpparm.org/la-gentiane/
- **Campagne Ulule** : Construction du projet, communication et animation de la campagne : réunions Auvergne Nouveau Monde des 09/03 et 28/03 à Aubière (63170), réunion de travail du groupe le 31/03 à Clermont Ferrand (63000). Le 04/05 manifestation ANM à Clermont Ferrand.
- **Valuepam** : protocole d'estimation de la ressource, étude d'un plan de gestion, analyse de racine. Les 12/06 et 13/06 : coordination du projet, organisation du travail et visite de parcelles à Formiguères (66210). Les 25/09 et 26/09 travail sur l'ensemble du projet à Bagnères de Bigorre. Le 14/12 : Synthèse. 15/12 : préparation réunions avec les gestionnaires d'estives des Pyrénées.
- **Administratif et financements** : le 18/10 : réunion avec Monsieur JUILLET (CGET), pour le montage du nouveau dossier de demande de subventions. Le 28/11 : RDV à la banque (formalités du compte de l'association et procuration). Le 18/12 : travail sur la comptabilité de l'association au CPPARM (04100 – Manosque).
- **Communication** : le 16/07 participation à la fête de la gentiane de Riom-ès-Montagnes (15400). Le 14/08 participation à la fête de la gentiane de Picherande (63113). Le 05/11 participation au MIAM à l'occasion des 40 ans du PNRVA, à Clermont Ferrand (63000).
- **Filière PPAM** : le 23/02, participation à l'AG de l'AFC à La Canourgues (48500).

B) COMMUNICATION :

1. Outils et événements

Les outils créés depuis 2014 sont régulièrement utilisés : Le **logo** (créé en 2015 par les étudiants du Lycée Saint Géraud, 15000 Aurillac), le **Roll-Up** de présentation de l'association (créé par Charles JOLLES en 2015), l'**exposition sur la gentiane et sa filière** : 10 panneaux issus d'un partenariat entre la mairie de Picherande et le CPPARM (créés en 2015), la **page « Gentiane » du site du CPPARM** qui permet la mise en ligne de nombreux documents : www.cpparm.org, et enfin la **page Facebook** de l'association (créée en novembre 2015), qui permet une ouverture avec le grand-public et le partage de nombreux articles :

<https://www.facebook.com/Association-Interprofessionnelle-de-la-Gentiane-Jaune-Gentiana-Lutea-179495859063296/>

Le « **document à tiroirs** » qui présente l'association et de ses projets a été validé en février 2017, il est un outil de communication et un support aux recherches de soutien financier que chacun peut utiliser.

Campagne Ulule : « Préserver l'amer des volcans »

En 2017 l'association Gentiana Lutea a organisé une campagne de financement participatif sur la plate-forme Ulule.

Objectif : Communiquer sur la gentiane et sur la nécessité d'une gestion durable de la ressource et réunir les 6000€ manquants pour compléter la part d'autofinancement de la Mission Gentiane qui permettra la continuité des projets engagés (notamment le projet de « semis griffé » qui est mis en avant).

Pour l'occasion une **Page de présentation du projet** est créée sur : <https://fr.ulule.com/preserver-lamer-des-volcans/> (page toujours ouverte et actualisée).

L'association crée également un **autocollant « J'aime la Gentiane jaune »** et réalise des **diplômes d'ambassadeurs** qu'elle distribue à ses contributeurs.

L'opération qui s'est déroulée entre avril et juin 2017, a été couronnée de succès et nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'aboutissement de la campagne !

Dès l'été 2017, de la graine de gentiane est récoltée sur les estives du Massif central en vue des premiers essais de « semis griffés » installés à partir de décembre 2017 (voir C/ Actions et projets, p11).



Durant l'été 2017, l'association a par ailleurs participé aux **fêtes de la gentiane de Riom-ès-Montagnes et de Picherande**. Présence et animation ont été organisées auprès de l'exposition sur la gentiane et sa filière (Brigitte LAPORTE, Christian PERRIER, Denis CHAUD, Ines CHAUD-ULLRICH, Drissi MARBOUH, Stéphanie FLAHAUT).

2. Presse :

L'association constitue un dossier de presse « Gentiane » grâce à la collaboration des adhérents qui transfèrent les articles dont ils ont connaissance. Une version papier est consultable lors des réunions. L'envoi des articles au format numérique se fait au fur et à mesure de leur parution. Les articles grand-public sont généralement uniquement « partagés » sur Facebook.

Principaux articles rassemblés en 2017 :

- « Aidez Gentiana Lutea à réimplanter la Gentiane jaune en Auvergne », ConsoGlob.com, 07/05/17
- « Auvergne Nouveau Monde : un financement participatif pour sept projets différents », La Montagne, 21/05/17
- « La Gentiane de Freddy Frésard, une première à Belvoir », L'Est Républicain, 07/06/17
- « Loi travail : focus sur la lutte contre le détachement illégal », www.svp.com, 15/06/17
- « Gentiane jaune : l'inventaire participatif », Pyrénées Magazine, juin/juillet 2017
- Le programme complet de la fête de la gentiane », La Montagne, 15/07/17
- « Il faut sauver la gentiane des Pyrénées », la Dépêche.fr, 30/07/17
- « Cinq choses à savoir sur la gentiane en Auvergne », La Montagne, 14/08/17
- « Picherande fête la gentiane », France Bleu Pays d'Auvergne, 15/08/17
- « Des recettes pour accompagner la Gentiane », VSD Loisirs, 26/08/17
- « Un bistrot d'automne », La Montagne, 18/11/17
- « Décret n°2017-1583 relatif à l'encadrement des usages portant sur des spécimens d'animaux non domestiques ou des végétaux d'espèces non cultivées et modifiant le code de l'environnement », Legifrance.gouv.fr, 17/11/17

3. Bulletin du CEEG :

Le bulletin est aujourd'hui partagé avec l'association Gentiana Lutea. 1500 exemplaires sont tirés à chaque numéro. 800 sont envoyés aux abonnés et le reste est diffusé lors de congrès ou réunions. La liaison avec l'équipe du CEEG s'effectue par l'intermédiaire du comité de rédaction. Le Bulletin n° 32 paru en juin 2017 nous consacre 2 articles : « Convention d'exploitation de racine de gentiane à disposition des professionnels en France », p6-8, et « Assemblée Générale de Gentiana Lutea à Thuir », p23.

4. [Diffusion du guide de bonnes pratiques](#) :

- **Le partenariat souhaité avec l'ANEM** n'a pas encore abouti mais un nouveau contact est réalisé fin 2017, avec toujours comme demande un soutien pour la diffusion du guide de bonnes pratiques de production de gentiane auprès des maires de montagne, des acteurs incontournables dans la gestion de la ressource.
- L'information a également été transmise localement, lors de **réunions inter-communautaires** (exemple de la communauté de commune du Massif du Sancy), ou d'autres réunions organisées par les communes (exemple du « bistro d'automne » organisé à Anzat-le-Luguet : échanges, discussion autour de la gentiane, en novembre 2017).
- **Le projet ValuePam** comprend un axe « communication », nous travaillons donc avec le CBNPMP sur la préparation de réunions d'information sur la gentiane et sa filière, une ressource à valoriser mais qui doit être gérée de façon durable. Ces réunions prévues en 2018 doivent s'adresser aux propriétaires/gestionnaires d'estives, acteurs publics ou privés.
- Le guide de bonnes pratiques a par ailleurs été **transmis à Monsieur Michel PERRET, chef du bureau de la faune et de la flore sauvages au Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer** en décembre 2016, dans le but de lui fournir des éléments de réflexion concernant la nouvelle réglementation en construction.

C) ACTIONS / PROJETS (Gentiana Lutea / CPPARM)

1. [Ressource : Contexte, partenariats et travaux](#) :

En 2017, afin de se mettre en conformité avec la loi européenne sur la biodiversité, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (aujourd'hui en charge de l'environnement) a révisé **la réglementation concernant le prélèvement de certaines plantes** (voir décret n°2017-1583). Ce décret précise les nouvelles procédures (déclaration ou autorisation), ainsi que les sanctions encourues. Une liste des plantes concernées doit maintenant être publiée par le Ministère. La gentiane qui subit de fortes pressions d'exploitation commerciale en fera vraisemblablement partie. Les modalités d'application seront ensuite décidées au niveau préfectoral, et chaque territoire pourra définir une doctrine en fonction de la situation sur le terrain. Il peut donc y avoir autant de réglementations que de départements. Ces nouvelles mesures pourraient entrer en vigueur dès 2019.

Mr PERRET a fait savoir, en décembre 2016 lors de l'atelier 3 du projet FloreS, son souhait de travailler avec les associations de professionnels. C'est pourquoi, afin de rester acteur dans la construction de cette nouvelle réglementation nous lui avons présenté l'interprofession et lui avons transmis notre guide de bonnes pratiques.

L'association qui voudrait également garder un lien de travail avec la DREAL a par ailleurs rencontré **Monsieur David HAPPE de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes** en mars 2017, afin d'étudier avec lui la possibilité d'un partenariat autour du contrôle de la bonne application du guide (et à terme de la charte de production durable). Il en ressort que la DREAL n'est pas en mesure de faire appliquer un document privé. Par ailleurs, pour Mr HAPPE, les informations recueillies dans le cadre « d'autorisations individuelles administratives » sont des données confidentielles qui ne pourront être utilisées par la filière pour travailler sur un plan de gestion de la ressource.

Étudiant le fonctionnement des « **autorisations individuelles administratives** » de cueillette, nous nous sommes intéressés à l'**exemple de la Grenouille rousse** (présenté par Monsieur André ROUSSELET le 31/10/17), une espèce protégées dont le prélèvement est autorisé sous certaines conditions dans le Doubs. Cet exemple de réglementation fonctionne, celle-ci est également utilisée par la DREAL comme outil de gestion et semble donner de bons résultats.

La notion de « plan de gestion » à l'échelle d'un territoire, qui vient en complément des bonnes pratiques de production à l'échelle de la parcelle, nous semble aujourd'hui indispensable. Cet axe de travail a avancé grâce au partenariat avec le CBNPMP et le PNRPC, dans le cadre du projet ValuePam.

Le plan de gestion peut se définir comme un **ensemble de mesures concertées** en vue de la gestion de la ressource : estimation de la ressource, mémoire des sites et des chantiers d'arrachage, mise en place de rotations, ... etc. Il ne s'agit pas d'un outil clef en main mais d'un dispositif à élaborer entre les

différents acteurs du territoire. Au delà du rôle de l'arracheur qui vient prélever la plante et doit respecter un certain nombre de bonnes pratiques de production, le rôle du propriétaire/gestionnaire d'estives y est très important. Bien qu'il ne soit pas un professionnel de la gentiane, c'est un acteur de la filière à part entière car c'est lui qui donne accès à la ressource et qui intervient en amont avec des pratiques agricoles plus ou moins favorables au développement de la plante.

Un plan de gestion peut se concevoir à **différentes échelles** : propriété, commune, communauté de communes, département, massif, ...etc. C'est finalement l'échelle qui va déterminer les partenaires à impliquer : propriétaires privés, mairies, groupements pastoraux, ONF, DREAL, DDT, ... etc.

Afin que les pratiques soient harmonisées autant que possible à l'échelle d'un massif, l'idéal serait de concevoir les réglementations comme outils de gestion. D'où l'importance de participer à la construction des réglementations avec les autorités. Pourquoi ne pas imaginer un arrêté préfectoral qui stipulerait : « Autorisation d'exploitation si plan de gestion et respect des bonnes pratiques » ?

La première étape d'un plan de gestion consiste à **estimer la ressource sur le territoire**, gentiane potentiellement exploitable, à bien différencier de la « population de gentiane » qui regroupe tous les stades de développement. Ce n'est pas chose simple puisqu'il s'agit de la partie souterraine de la plante. Pour contribuer à l'élaboration d'une méthodologie d'estimation de la ressource (à utiliser en complément de l'expertise des professionnels), nous avons effectué des comptages et des pesées de plants appartenant à différentes catégories d'âges (les conclusions de ValuePam seront publiées fin 2018).

L'AFC qui élabore sa propre fiche de bonnes pratiques sur la gentiane est aussi un acteur de la filière. Nous souhaitons renforcer le dialogue avec cette association et formaliser un partenariat de travail.

2. [Guide de bonnes pratiques et charte de production durable](#)

Outils disponibles :

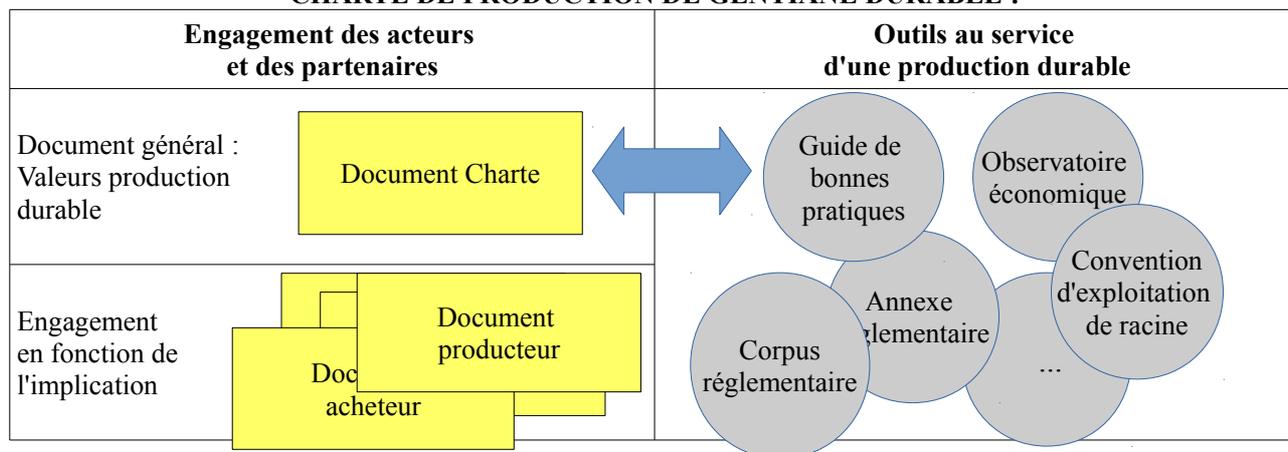
- Guide de bonnes pratiques de production de gentiane (version 2 éditée en 2016)
- Annexe 1 : Convention-type d'exploitation de racine de gentiane (édité en 2016)
- Annexe 2 : État des réglementations d'arrachage et des espaces protégés (édité en 2016, actualisation à prévoir en 2018).

Il est également prévu de réaliser un document « charte » qui formalisera un engagement volontaire plus fort. L'objet est ici de synthétiser les différents aspects d'une production durable de gentiane et de présenter les outils à disposition de la filière. Suite à la réunion du 29/09/17, il est donc proposé de réaliser un document en 2 parties : d'une part un document général commun à tous, qui rassemblera les valeurs d'une production durable, et d'autre part un document d'engagement variable en fonction de l'implication de chacun dans la filière (producteur, acheteur, propriétaire, ... etc.). Ces documents seront accompagnés d'outils au service d'une production durable : guide de bonnes pratiques, convention d'exploitation, observatoire économique, annexe réglementaire, corpus réglementaire.

Pour réaliser le document d'engagement, il est prévu de faire évoluer le guide de bonnes pratiques par la **construction d'un volet « gestion de la ressource et vente »** (préconisations qui s'adressent surtout aux propriétaires/gestionnaires fonciers), et d'un **volet « collecte et achat de gentiane »** (préconisations qui concernent plus les collecteurs et acheteurs de gentiane). Ces volets viendront compléter l'actuel chapitre « Consignes de production pour l'arrachage de racine sauvage », rajoutant ainsi une dimension socio-économique au guide, notions indispensables pour garantir la durabilité d'une production.



CHARTRE DE PRODUCTION DE GENTIANE DURABLE :



3. [Observatoire de la ressource](#) :

Suivi de gentiane sur les estives : protocole recentré sur 4 stations

Depuis 2011, le CPPARM réalise le suivi de 56 placettes d'observation, installées sur 8 stations réparties dans le Massif central. Ce protocole ambitieux permet d'observer l'impact des différentes pratiques agricoles et des modes d'arrachage sur la ressource et sur son renouvellement. Cependant, vue la lourdeur d'un tel suivi (relevés de terrain, saisie et interprétation des données) il est décidé en 2017 de recentrer l'étude sur l'impact de l'arrachage uniquement.

Analyse de la dynamique de population : partenariat de travail avec VetAgro Sup.

Le travail d'analyse statistique des données relevées sur les placettes d'observation a été confié à 4 élèves ingénieurs de l'école d'agronomie de Clermont Ferrand, en octobre 2016. Ils ont restitué leur travail le 07/02/2017 (rapport et présentation disponibles sur www.cpparm.org)

Afin d'étudier la dynamique de la population, les étudiants se sont focalisés sur l'évolution de plants marqués entre 2011 et 2016 : ils ont choisi de réaliser leur étude sur l'ensemble des placettes d'observation, sans prendre en compte les différentes pratiques agricoles, ni les modes d'arrachage.

Leur analyse montre une croissance lente de la plante ainsi qu'un âge moyen pour arriver au premier stade de reproduction de 13 ans et une influence significative de la floraison pour le passage au stade de croissance supérieur.

Cette étude purement statistique ne concerne qu'une petite partie des données que nous avons recueillies et demande à être confirmée par d'autres approches. Elle va cependant dans le sens des observations réalisées sur le terrain. Pour aller plus loin il sera donc intéressant d'établir le lien réel entre la partie aérienne observée et la partie souterraine (voir travail d'estimation de la ressource).



Analyse descriptive de l'évolution du nombre de rosettes :

Afin de compléter cette première approche et de confirmer les observations de terrain, une analyse descriptive de l'évolution du nombre de rosettes total (rosettes seules ou appartenant à une touffe de gentiane) sur des placettes arrachées ou non a également été réalisée : pour ce faire, nous avons choisi les placettes situées sur les 4 stations d'observation relevées en 2017, soit 9 placettes non arrachées soumises à un pâturage bovin (sauf une placette non pâturée), et 12 placettes ayant subi un arrachage manuel ou mécanique entre 2011 et 2012. L'étude est réalisée sur 6 ans (période 2011-2017).

Une évolution positive du nombre moyen de rosettes est observée tant sur les placettes où la gentiane a été arrachée que sur les placettes non arrachées. Cette croissance est cependant très faible et surtout non linéaire dans le temps. Il semble y avoir un effet « année » sur le nombre moyen de rosettes des placettes, mais là

encore on observe de gros écarts entre certains sites. Les deux placettes arrachées mécaniquement ne montrent pas de différence notable avec les placettes arrachées à la fourche de la même station. Cette information est intéressante, mais n'est pas recevable d'un point de vue statistique (trop peu de répétitions).



Conclusion : Sur pâturage bovin, la population de gentiane a tendance à croître, mais cette évolution est très lente et non linéaire. Après un arrachage la plante se réinstalle lentement. Ceci confirme le fait que pour la pérennisation de la ressource, il est indispensable de laisser un certain nombre de plants mûres en place lors de l'exploitation de la gentiane.

2. Le groupe « statut, réglementation et droit du travail »

À la demande des producteurs, ce groupe projet s'est donc vu confier la tâche de réaliser un « corpus réglementaire » de la production de gentiane dont le but est de donner à chacun la possibilité de vérifier la légalité de ses pratiques en informant et en orientant le professionnel vers les administrations compétentes.

Le groupe a commencé son travail par le chapitre des « statuts ». Les 6 premières fiches : obligation de vigilance, pénibilité, statut de salarié, statut de prestataire, statut de cotisant solidaire et statut d'auto-entrepreneur, seront présentées en AG le 22/05/18 pour validation avant diffusion. Le document est introduit par un préambule précisant le contexte : pas de statut d'arracheur, une production essentiellement basée sur de la « cueillette sauvage », des relations contractuelles complexes et variables entre les acteurs (propriétaire/gestionnaire – arracheur – exploitant en gentiane/collecteur) qui modulent les responsabilités et obligations de chacun.

Le corpus réglementaire viendra compléter la « boîte à outils » de la charte de production de gentiane durable.

3. Observatoire économique :

Une production n'est durable que si elle respecte un équilibre entre les aspects environnementaux, sociaux et économiques. C'est pourquoi nous ne nous focalisons pas uniquement sur la plante.

L'interprofession qui ressent le besoin de clarifier la notion d'observatoire économique, un concept encore abstrait pour beaucoup, a accueilli Sahar Rejeb, étudiante à SupAgro Montpellier, en stage en juin/juillet 2017, lui demandant de réaliser une **pré-étude à l'observatoire économique**, sous la responsabilité de Stéphanie FLAHAUT. Travail présenté le 31/10/17 à Lempdes et disponible sur www.cpparm.org.

Plus qu'un outil de développement, l'observatoire économique de la filière gentiane, outil actualisable et transmissible, a pour objet principal de soutenir l'organisation d'une gestion durable de la ressource. Or, certaines spécificités liées à la filière compliquent l'accès à l'information : Une production essentiellement basée sur l'exploitation d'une ressource naturelle ; l'absence de statut de « gentianaire » ; le retrait de la ligne « racine de gentiane » sur la nomenclature douanière... etc.

Les acteurs de la filière qui sont finalement à la source de l'information et l'implication de tous, dans la durée, est indispensable à la mise en place de l'observatoire économique de la filière.

Au regard de cet exposé, les professionnels sont motivés mais ils souhaitent encore travailler sur la liste de données à collecter et bien préciser l'utilisation qui en sera faite. La confidentialité des informations demeure le principal point de blocage qui mérite réflexion et pourrait partiellement être contourné par l'outil de collecte et de traitement utilisé.

Dans le but de nous aider à construire cet outil, une nouvelle demande de soutien est formalisée auprès de FAM fin 2017.

Dans l'attente, il est décidé de maintenir le projet d'une enquête interne pour mesurer l'évolution de la production depuis 2015 (date de la dernière enquête de production). Un questionnaire a été envoyé en octobre aux collecteurs de gentiane et aux gentianaires identifiés comme vendant leur production en direct (sans passer par un collecteur ni une coopérative). Les résultats de l'enquête seront présentés en AG le 22/05/18.



4. Le groupe « culture » :

Le développement des cultures de gentiane est un des leviers d'actions évoqué parmi les mesures à prendre pour aider à une gestion durable de la ressource. Ce groupe créé en 2016 a pour finalité de favoriser les échanges d'expériences, de partager l'information et de coordonner des essais.

Premiers retours sur les essais de germination :

Les essais de germination en milieu contrôlé, avec ou sans traitement à l'acide Gibbérellique, menés par Christian PERRIER en collaboration avec le Lycée Agricole de Marmilhat à Lempdes (63370), n'ont rien donné. Il est décidé de renouveler l'expérience

en 2018, avec des graines d'autre provenance.

Les semis directs, en plein champ ou en jardin, réalisés par Fabrice BAHUCHET, Denis CHAUD, Emmanuel CORREIA et Bernard BORNES, n'ont pas eu plus de succès.

En revanche il est intéressant de se pencher sur les observations faites chez Ines CHAUD-ULLRICH, Hervé ROCHE et Benoît VALET : Chez Ines et chez Hervé, sur les zones non désherbées de cultures plus anciennes, on observe de très nombreux semis spontanés. Par ailleurs, les essais de semis à la volée de Ines, et semis en ligne de Benoît, avec des graines non stratifiées à l'acide Gibbérellique, ont été couronnés de succès, montrant dès la mi-mai l'apparition de plantules. Cette germination n'est pas régulière, elle est également faible au regard de la quantité de graines semées, mais le résultat reste encourageant !

On en déduira que la germination de gentiane est possible mais délicate. C'est en partie la raison pour laquelle les essais vont se poursuivre en privilégiant les formes alternatives de culture.

« Semis griffé » :

Une technique de culture innovante

Tout est parti de l'observation des cultures de gentiane de la SICARAPPAM conduites en bio, sur lesquelles l'enherbement est très compliqué à gérer. Testant différentes solutions pour palier à ce problème, nous avons essayé dès 2013, de semer de la gentiane directement dans la prairie. La méthode qui s'est alors avérée la plus concluante consiste à effectuer le semis sur une bande de terre préalablement retournée, dans une prairie en pâturage bovin.



Aujourd'hui, nous souhaitons renouveler l'expérimentation à plus grande échelle pour valider cette nouvelle technique de « semis griffé », à cheval entre culture de gentiane et gentiane sauvage.

C'est sur ce thème que nous avons mené la campagne de financement participatif sur la plate-forme Ulule.

Il a été décidé le 29/09/2017 que chaque participant au projet pourrait adapter le protocole d'essai en fonction de ses contraintes, mais que les semis seraient réalisés au plus tard en décembre afin de permettre une vernalisation naturelle des graines. Une fiche de suivi de culture à compléter par tous a été mise en ligne sur Google Drive.

Une visite des cultures de Ines CHAUD-ULLRICH et des parcelles du Lycée Louis Malet à Saint Flour (15100), permettent enfin aux membres du groupe de se familiariser avec la plante, d'identifier les plantules et de caler leurs protocoles de culture respectifs.

5. Analyse de racines

Comparaison gentiane du Massif central et gentiane des Pyrénées :

Le Projet ValuePam a réalisé en 2017 des prélèvements de racine de gentiane sur les Pyrénées françaises et espagnoles. Sachant que ces analyses pouvaient constituer pour nous une première approche dans la caractérisation de la gentiane du Massif central (axe de travail de la Mission Gentiane), nous avons décidé de participer à cette série d'analyses en y joignant des échantillons du Massif central.

Nos prélèvements ont été effectués dans l'Aubrac en juillet, avec Fabrice BAHUCHET. 4 échantillons ont alors été réalisés, prélevés sur des plantes de tailles variables (classe d, C, D et F du référentiel CBNPMP), et chacun constitué d'un morceau de racine et d'un morceau de rhizome prélevés sur 7 plants différents. Ils ont ensuite été envoyés au CTFC qui a centralisé les échantillons des différents partenaires (25 en tout). Le CTFC a effectué le séchage et a réduit les racines en poudre avant de les transmettre à l'Université de Barcelone pour des analyses prévues en janvier 2018. Objectif : comparer la composition en sucres et en amers, en fonction des sites et du stade de croissance de la plante.

Variabilité au sein du Massif central et en fonction du mode de production :

Ce deuxième volet du projet d'analyse est réalisé en collaboration avec André-Paul CARNAT, enseignant chercheur de la Faculté de Pharmacie de Clermont Ferrand à la retraite, et Gilles FIGUEREDO, gérant du laboratoire Lexva Analytique. La rencontre du 20/11/2017 a permis de faire le point sur la première série d'analyses et de caler un protocole expérimental pour des prélèvements prévus durant la saison 2018. Objectif : compléter les données obtenues en partenariat avec ValuePam et approfondir le travail sur la typicité de la gentiane du Massif central, en comparant également gentiane sauvage et gentiane de culture.

Le protocole qui reste à finaliser, prévoit : une analyse des huiles essentielles, une analyse différenciée du cortex et du cœur de la racine, ainsi que des prélèvements sur 8 sites sauvages et 2 sites de culture, pour l'analyse des principes amers.

D) FINANCEMENT :

1. [Financement public de la Mission gentiane en 2017 :](#)

Le projet est soutenu par le CGET (convention Massif central), il bénéficie d'un financement public à hauteur de 70 %. Les partenaires financiers sont l'État, la Région Nouvelle Aquitaine et la Région Occitanie. On notera le retrait de la Région Auvergne Rhône-Alpes en août 2016. Cette convention prend fin au 31 août 2018.

Le projet est organisé en 3 fiches actions :

- Suivi de l'évolution des sites de gentiane en milieu sauvage et en culture.
- Structuration de la filière autour de la gestion de la ressource et de la valorisation du « produit Gentiane ».
- Formation et diffusion.

2. [Financements privés : mécénat, contributions et participation des professionnels :](#)

Comme chaque année, **l'association participe à la part d'autofinancement de la Mission Gentiane.**

Il est noté que le CPPARM est soumis à TVA, ce qui implique que les sommes qui lui sont versées (même pour la Mission Gentiane) sont imputées de 20 %. Le CPPARM édite une facture qui permet au contributeur de récupérer cette TVA. Cependant en ce qui concerne les contributions effectuées par l'association, qui ne récupère pas la TVA, cette taxe est perdue.

- Participation de l'association versée au CPPARM pour les actions 2017 : 10 000 € TTC (soit 8333€ HT)
- Autre contribution versée directement au CPPARM : 1000€ HT de participation de la SICARAPPAM

Origine des revenus 2017 de l'association Gentiana Lutea :

- 2575 € d'adhésions
- 5000€ Crédit Agricole Centre-France (pour la construction de l'observatoire économique)
- 1000€ Noergie SAS, 33000 - Bordeaux (pour la gestion durable de la ressource)
- 500€ SARL Herb'Expert
- 500€ Société Avèze
- 100€ magasin « la Gentiane », 63380 Pontaudum (pour la gestion durable de la ressource)
- 4000€ autres contributions (via Ulule, pour le projet de semis griffé).

BULLETIN DE DEMANDE D'ADHESION 2018

(Partie 1 : à conserver par l'association)

Je soussigné (e)

demeurant à

..... Téléphone

Mail

Profession

Structure.....

Déclare solliciter mon adhésion à l'**Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune : « Gentiana Lutea »**

et souhaite m'inscrire dans le collège : Propriétaires/gestionnaires Arracheurs/cultivateurs

Exploitants en gentiane/collecteurs/négociants Transformateurs Membres associés

Je joins à la présente demande d'adhésion le règlement de ma cotisation 2018 (par chèque à l'ordre de « Association Gentiana Lutea », à envoyer au siège administratif de l'association : Les Quintrands – Route de Volx – 04100 Manosque)

d'un montant de 30 € (personne seule, entreprise en nom propre sans salarié, auto-entrepreneur, cotisant solidaire)

d'un montant de 120 € (société ou toute autre structure)

et déclare avoir reçu un exemplaire des statuts et du règlement intérieur de l'association, dont j'ai pu prendre connaissance.

Je déclare m'engager à respecter toutes les obligations des membres de l'association qui y figurent et autorise l'association à communiquer mes coordonnées.

Fait à

Signature de l'adhérent :

le.....

~~✕~~-----(**Partie 2 : sera retournée à l'adhérent validée par l'association**)-----

RECEPISSE DU REGLEMENT D'ADHESION 2018

Nom de l'adhérent.....

demeurant à

.....Structure.....

(cadre réservé à l'association) :

L'**Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune** certifie avoir reçu la somme de€

et atteste de votre adhésion pour l'année 2018.

Fait à

Le Président :

le.....



Un grand merci à nos contributeurs :

Hervé Berbille, Richard Flahaut, Ines Chaud-Ulbrich, Abdelhamid Zmantar, Olivier Coyne, Société Avèze, Patricia Devay, Magasin la Gentiane, Alexandre Vermeersch, Anne Mazel, Armelle Ribeyre, Camille Godefryn, Christian Perrier, Christine de Bénédict, Dominique Robelin, Drissi Marbouh, Eric Wojcik, Florence Gillioz, Guillaume Arnaud, Jean-jacques Vermeersch, Laurent Levi-Strauss, Maou La Poulido, Marie José Perrier, Maud Lambert, Michele Goyne, Roman Falcon, Véronique Genevois, Yannis Coquerelle, Maguy Mercuriol, François Lefevre, Carole Deveau, Claire Chichignaud, Anne Chagnon, Annie Gheroldi, Arnaud Couffin, Béryll Fattacciali, Camille Buissière, Catherine Bonebeau, Catherine Louwet, Cédric Flahaut, Charles Jolles, Charlotte Maël, Christine Verger-Perucca, Cyril Chelle-Michou, Cyril Kermorvant, Danielle Levet, Didier Buissiere, Elisabeth Burnel, Elisabeth de Feydeau, Elisabeth Dodinet, Emilie Bernard, Emma Bobin, Etienne Josien, Eve Armente, Fernando Castellon, Frédérique Louault, Georges Lefaiivre, Georges Alikhattar, Gisela Barthelmes, Guillaume Decorzent, Guy Lalière, Jérôme Vandame, Jos Sjollema, Julien Boyer-Malzac, Marie Belcour, Marie Françoise Schenkel, Marie-Anne Bardey, Marie Coquelicot, Martine Pepin, Mathilde Vermeersch, Michele Bouget, Vincent Juillet, Muriel Caux, Panita Decroix, Pascale Bardon, Paul-Charles Ricard, Philippe Lagère, Philippe Roche, Raika blondonnet, Skiespoir, Stanislas Crouzier, Stéphanie Flahaut, Sylvie Delolme, Valérie Roux-Bouyssou.

Merci également à tous nos soutiens qui ont permis de proposer de super contreparties !



Distillerie Paul Devoille
70220 FOUGEROLLES